

cultivateurs pour leurs inscriptions aux cercles agricoles.

Que pensez vous de cela, braves cultivateurs, vous à qui la presse ministérielle représente M. Beaubien comme un parangon de dévouement pour la classe agricole ?

Vous doutez vous que ce coryphée du concert agricole commencé en 1892 prélevait ainsi un tribut de quatorze centins par tête sur chacun des 52,000 d'entre vous qui appartiennent aux cercles agricoles, et cela pour le verser dans le gousset des imprimeurs qui soutiennent *La Minerve* pour chanter ses louanges ?

Chantez, nos petits agneaux, vous danserez avant longtemps.

Mais il paraît que " la position de la province se trouve améliorée " dans toute cette affaire là. C'est du moins ce que nous dit M. le ministre.

Voulez vous savoir comment ?

Suivez son raisonnement.

" Sous le gouvernement Mercier, dit-il, le département de l'agriculture payait à MM. Senécal & Cie une allocation de \$1,800 " pour publier le *Journal d'Agriculture*. " Depuis 1893, l'allocation de \$1800 a été supprimée ", mais le département de l'agriculture prend sur les crédits des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles jusqu'à \$15,000 par année, comme en 1893, par exemple, pour payer ce qui coûtait à M. Mercier \$1,800. La somme payée par le gouvernement pour la même fin a été portée de \$1,800 à \$15,000, presque décuplée ; mais cela ne fait rien, n'en avez-vous pas ? " la position de la province se trouve améliorée ", c'est M. le ministre qui vous le dit.

Avez vous suivi son raisonnement ?..

Pas visible à l'œil nu, n'est-ce pas ?

La position des membres des sociétés et des cercles s'est pareillement améliorée — c'est encore M. le ministre qui nous le dit.

Suivez toujours son raisonnement.

Sous M. Mercier, le cultivateur payait \$1.00 pour sa souscription à la société d'Agriculture ou au cercle agricole ; il avait considération pour sa pinette. S'il prenait un abonnement au *Journal d'Agriculture*, ce qui était facultatif, il payait trente centins et il avait encore considération pour son argent. Sous le régime mémorable de M. Beaubien, le cultivateur paie \$1.00 pour sa souscription. Il a considération pour son argent, comme sous le régime Mercier.

Et les trente centins pour l'abonnement au *Journal*, qui est obligatoire ?

C'est simple comme bonjour.

Sous M. Mercier, c'était le cultivateur qui les payait lui-même ; sous M. Beaubien c'est le gouvernement qui les paie, pour rendre à Senécal & Fils la recette plus facile et plus sûre, mais il les déduit sur les subventions qui sont votées pour les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles.

Prenez vos lunettes et essayez de voir la différence.

Pourtant, il y en a bien une différence, mais elle n'existe qu'au profit des éditeurs du *Journal d'Agriculture*, auxquels M. Beaubien force tous les cultivateurs à payer tribut quand même, au lieu que sous M. Mercier, le cultivateur pouvait, à sa discrétion, souscrire ou ne pas souscrire à ce journal. Le cultivateur ne paie pas directement l'abonnement ; le département de l'agriculture le paie pour lui, mais retient cela sur sa part dans les subventions aux sociétés et aux cercles agricoles. La différence est la même qu'entre bonnet blanc et blanc bonnet, n'est-ce pas ?

M. le ministre, reprenez-vous ; si vous n'avez pas d'autre savon pour blanchir la sale affaire du *Journal d'Agriculture*, votre affaire est manquée, votre pistolet a raté.

En attendant, nous prenons acte de vos admissions.